



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DES VALS DE SAINTONGE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Les Vals de Saintonge ont manifesté leur souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : les Vals de Saintonge

Créée le 1^{er} janvier 2014 par fusion des 7 communautés de communes qui composaient le Pays, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge regroupe 111 communes pour une population de 54 512 habitants (INSEE 2014).

Territoire de l'intérieur des terres, très rural, proche de plusieurs bassins économiques et de de vie importants et bien desservi par les infrastructures routières sur un axe Nord-Sud, les Vals de Saintonge bénéficient peu des effets positifs de la dynamique littorale. Son contexte socio-démographique est difficile (population vieillissante, isolée) et marqué par un taux de pauvreté fort. Les indicateurs liés à l'emploi du territoire révèlent des difficultés accrues en matière de chômage et de formation de la population.

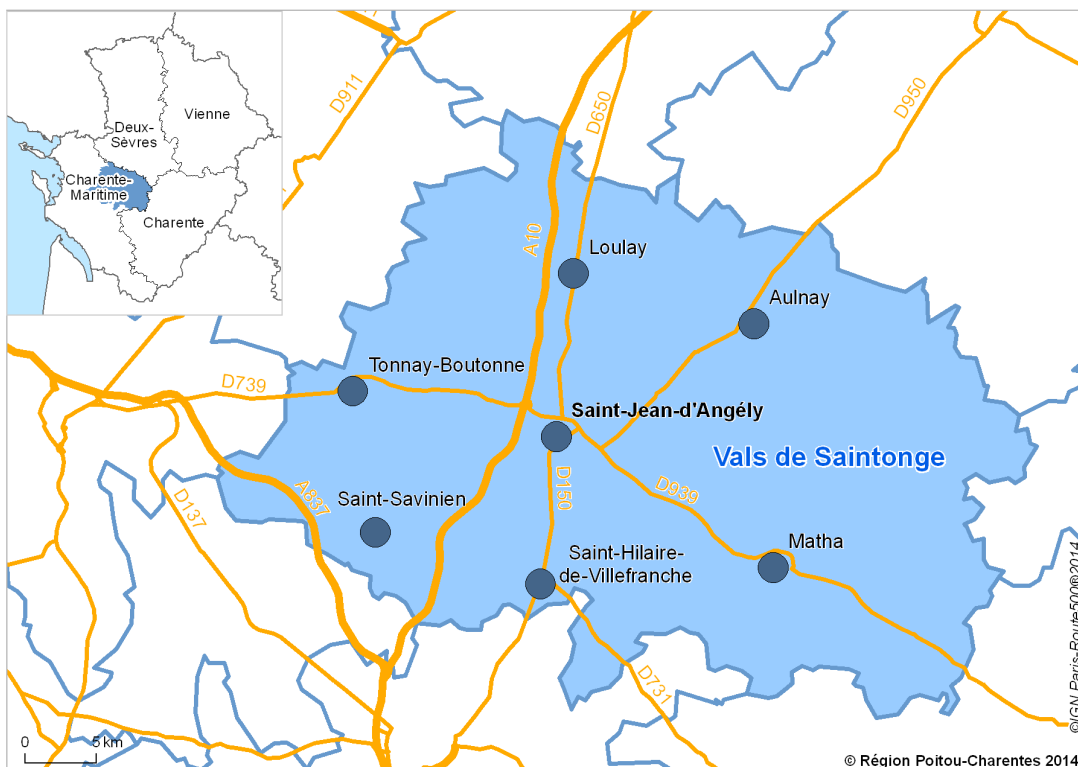
La revitalisation de l'économie des Vals de Saintonge passe par une relance des activités productives et une dynamisation des activités présentes. Elle s'appuie sur des initiatives récentes qui témoignent d'une politique d'attractivité ambitieuse : la création d'un centre thermal et d'un complexe cinématographique, la revitalisation de plusieurs centre-villes, ...

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire, essentielles sur ce territoire, sont mises en exergue par la présence du pôle Val Bio Ouest, écosystème propre aux Vals de Saintonge. Son renforcement est un des enjeux économiques du territoire.

Les fortes aménités naturelles, patrimoniales et culturelles, sont de nature à mettre en place et promouvoir une politique de développement touristique.

Le territoire jouit d'une bonne accessibilité aux services de la vie courante et d'un maillage de services et d'équipements satisfaisant. Héritée de l'histoire et structurée autour de l'organisation administrative de l'arrondissement et des chefs-lieux de canton existants ou passés, son armature urbaine favorise une répartition géographique équilibrée des populations et des emplois avec une prépondérance du pôle urbain central de Saint-Jean d'Angély. Cette armature urbaine équilibrée constitue un atout important pour la réussite d'une politique de revitalisation territoriale.

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.



La situation de vulnérabilité des Vals de Saintonge

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé la communauté de communes en situation intermédiaire.

La stratégie de développement des Vals de Saintonge

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 2 axes :

1. Renforcer la compétitivité du territoire : économie du « bien-vivre », accueil et accompagnement

- Développer une économie axée sur le "bien-vivre" (bio, santé, thermalisme, silver économie)
- Favoriser l'accueil et l'accompagnement en Vals de Saintonge : initiatives entrepreneuriales, clientèles touristiques

Projets clés :

- Structuration de la filière bio sur le territoire
- Création d'un centre thermal à Saint-Jean d'Angély
- Maisons de santé
- Réalisation d'un schéma d'accueil des activités économiques.

2. Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge : renforcer les centralités urbaines pour un maillage et des services équilibrés et durables

- Revitaliser les bourgs centres
- Développer et organiser les équipements, les services et le vivre ensemble en milieu rural
- Favoriser l'épanouissement et l'ouverture des habitants par la culture et le sport
- Valoriser le patrimoine en développant les services et en restaurant les sites emblématiques

Projets clés :

- opération collective de modernisation : marché couvert de Matha, investissements productifs
- plateforme de mobilité territoriale
- complexe cinématographique.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les Vals de Saintonge.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 2 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président
de la Communauté de Communes des Vals de
Saintonge

Alain ROUSSET

Jean-Claude GODINEAU

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

Les territoires fragiles de la Région Nouvelle-Aquitaine

Zone d'Emploi Saintes – Saint-Jean-d'Angély

(Olivier Bouba-Olga, Emmanuel Nadaud)

La Zone d'Emploi de Saintes – Saint-Jean-d'Angély est un territoire à dominante rurale au carrefour de Cognac, Bordeaux, Royan, La Rochelle et Niort. Elle comprend 140 communes réparties autour de Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Pons et Gémozac. La zone d'emploi compte 121 119 habitants (INSEE Recensement 2014).

1. La zone d'emploi Saintes – Saint-Jean d'Angély : organisation territoriale et gouvernance

➤ Une unité territoriale difficile

Le territoire de la zone d'emploi est morcelé et en transition sur le plan institutionnel. Des changements importants ont eu lieu ces dernières années, impulsés de gré ou de force par les lois de décentralisation. La zone d'emploi couvre partiellement 5 EPCI : CA de Saintes (Saintes) ; CC Charente-Arnoult-Coeur de Saintonge (Saint-Porchaire) ; CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole (Gémozac) ; CC des Vals de Saintonge (Saint-Jean-d'Angély) ; CC de la Haute-Saintonge (Jonzac), auxquels s'ajoute un Pays : le pays de la Saintonge Romane, qui couvre les trois intercommunalités de Saintes, Saint-Porchaire et Gémozac. Celles-ci sont amenées à ne constituer plus qu'une seule intercommunalité à l'avenir dans un périmètre qui devrait être celui du Pays.

➤ Gouvernance territoriale et inertie collective locale

La gouvernance territoriale est un facteur de développement économique au même titre que les investissements en éducation ou en infrastructure. Elle nécessite la reconnaissance par les acteurs publics et privés d'une interdépendance mutuelle et du besoin des autres pour permettre la définition et la mise en œuvre de stratégies favorables au développement du territoire. Elle met l'accent sur la multiplicité et la variété des acteurs aux intérêts variés et parfois antagonistes, dont aucun ne dispose des connaissances et des moyens nécessaires pour s'attaquer seuls aux problèmes. Or, le défaut de gouvernance constitue l'un des facteurs principaux de fragilité du territoire.

➤ Des complémentarités territoriales sous-exploitées

Des complémentarités nombreuses existent avec les territoires voisins mais sont sous-exploitées. Selon les thèmes abordés (tourisme, agriculture et agroalimentaire, activités résidentielles, etc.), les complémentarités s'entendent sur deux grands ensembles : un axe Ouest-Est entre Royan et Cognac et un espace Saint-Jean-d'Angély – Saintes – Cognac. À cela s'ajoute des opportunités nouvelles avec Bordeaux suite à la création de la Nouvelle-Aquitaine.

EN BREF

- Une zone d'emploi morcelée sur le plan institutionnel.
- La gouvernance territoriale : enjeu de développement économique majeur du territoire.
- Des opportunités de développement par la recherche de complémentarités avec les territoires voisins : Cognac, Royan, Bordeaux notamment.

ANALYSE STATISTIQUE

POPULATION ET EMPLOI

- Population et Emploi augmentent sur la Zone d'Emploi
- Population portée par un solde migratoire positif et élevé, signe d'un territoire attractif
- Dynamique de l'emploi liée à l'emploi présentiel.
- Emploi salarié porté par l'Agriculture et le Tertiaire non marchand.

SECTEURS CLÉS

- 2 grands secteurs-clés : SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE et AGRICULTURE-VITICULTURE
- 1 secteur spécifique : BOIS
- Des spécialisations fortes en COMMERCE et, dans une moindre mesure, en TRANSPORT
- Des secteurs de niche : CUIR ET CHAUSSURE, quelques sous-secteurs du COMMERCE DE GROS, NETTOYAGE INDUSTRIEL et CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DES EAUX.

EMPLOI PRIVÉ

- L'emploi privé diminue sur le territoire, tout en restant dans la moyenne régionale et nationale.
- Le secteur Santé – Social et le Commerce de détail font partis des secteurs dynamiques. Ils gagnent des emplois, notamment du fait d'effets territoriaux favorables.
- Le secteur Bois, secteur spécifique, souffre d'effets sectoriels et territoriaux négatifs.
- Des dynamiques locales négatives pèsent sur plusieurs secteurs : industries alimentaires, commerce de gros, produits informatiques, électroniques et optiques.

2. Saint-Jean-d'Angély, un rebond difficile

Saint-Jean-d'Angély constituait une place forte du commerce au 19ème siècle et a connu l'essor d'industries au 20ème siècle. La ville a progressivement sombré depuis les années 1960. Les acteurs économiques et politiques locaux n'ont pas su apporter de projets nouveaux à la ville. La ville souffre d'une image peu attrayante pour les entreprises. Après plusieurs décennies de difficultés, Saint-Jean-d'Angély tente de redorer son image. Trois axes doivent être soutenus : agriculture et industrie-agroalimentaire Bio, industrie du Bois et santé-tourisme.

➤ **Agriculture et industrie agro-alimentaire : entre tradition et renouveau**

L'agriculture constitue le domaine d'activité principal du territoire des Vals de Saintonge. Les difficultés conjoncturelles des filières Céréales, Polyculture et Élevage expliquent pour partie les difficultés du

territoire. Seule la viticulture ne présente pas de fragilité mais celle-ci est peu présente dans les Vals de Saintonge.

L'industrie agro-alimentaire est relativement peu présente sur le territoire. L'usine BROSSARD a marqué l'histoire économique et sociale du territoire de 1932 à 2013, par le nombre de personnes qu'elle a employées mais aussi par l'attachement des habitants à cette entreprise dont l'image est restée familiale. Le projet de vallée et biscuiterie Bio à Saint-Jean-d'Angély marque l'espoir d'un renouveau sur le territoire. Le projet de Biscuiterie Bio à Saint-Jean-d'Angély constitue un symbole fort sur le plan économique et social. Le projet s'inscrit dans l'essor de l'agriculture biologique. Il est cohérent au regard du savoir-faire historique du territoire tout en lui redonnant de la visibilité.

➤ **Une filière Bois à restructurer et soutenir**

La présence de peupliers le long de la Boutonne a permis l'émergence d'une industrie du Bois autour de cette essence au cours du 20^{ème} siècle. Dans une économie mondialisée, l'industrie du Bois a souffert et perdu beaucoup d'emplois. Elle forme néanmoins encore aujourd'hui un secteur spécifique. Plusieurs entreprises, faisant preuve d'innovation et initiant des stratégies nouvelles, constituent encore aujourd'hui des acteurs économiques majeurs. Le secteur reste fragile et nécessite une attention particulière. L'enjeu est de structurer la filière, consolider les acteurs et savoir-faire existants et parvenir à faire monter des projets nouveaux.

➤ **Économie résidentielle : un blason à redorer**

Le territoire souffre d'une image particulièrement négative. Décrite comme une zone rurale et sinistrée, le territoire ne parvient pas à mettre en avant ses atouts. Saint-Jean-d'Angély possède un cadre de vie et des atouts touristiques à valoriser. Une stratégie se met progressivement en place autour du tourisme vert et de la revitalisation du centre-ville de Saint-Jean-d'Angély. En matière d'activités liées à la santé humaine et l'action sociale, l'attention est portée sur des grands projets structurants. Le projet de centre thermal constitue le projet le plus emblématique. Il constitue également une arlésienne sur le territoire faite d'espoir et de déception. Une nouvelle fois relancé avec l'intérêt porté par un groupe privé, le projet a franchi plusieurs étapes décisives. La réussite du projet marquerait un repositionnement de la ville autour d'un axe tourisme et santé cohérent avec la dynamique économique départementale.

EN BREF

- Un territoire rural en souffrance
- Une gouvernance de nouveau en ordre de marche
- Industrie du Bois à soutenir
- Agro-alimentaire Bio : filière d'avenir
- Un axe Tourisme – Santé autour du projet de centre thermal

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
Axe 1 :						
Renforcer la compétitivité du territoire : développer une économie axée sur le « bien-vivre » et favoriser l'accueil et l'accompagnement des initiatives en Vals de Saintonge						
1.1 Développer une économie axe sur le « bien-vivre » (bio, santé, thermalisme, silver éco)						
Accompagner et développer la filière agro-bio : la Communauté de Communes des Vals de Saintonge bénéficie de la présence d'un écosystème local orienté sur la production agricole biologique. Afin d'accroître la synergie entre les acteurs et favoriser le développement de cette économie créatrice d'une réelle valeur ajoutée sur le territoire, Vals de Saintonge Communauté souhaite mettre en place une stratégie économique de la filière, et définir les outils les plus adaptés au développement des projets.						
Projets structurants						
1	<u>Réaliser une étude stratégique économique sur la filière (positionnement, définition des outils adaptés pour développer les projets)</u>	Vals de Saintonge Communauté	19 200 €	9 600 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / AGRICULTURE
2	Développer le pôle Val Bio Ouest - mission Interbio : développement, animation, prospection, structuration filière, consulting, accompagnement des porteurs de projets	Interbio Nouvelle-Aquitaine	à préciser	22 000 €	Avis favorable pour 2018	AGRICULTURE
3	Etude de faisabilité technique et financière d'un bâtiment relais pour accueillir une activité d'insertion de transformation et de commercialisation de produits agricoles bio	SIE Vals de saintonge	12 768 €	Maxi : 6 384 €	Taux maxi de 50% sous réserve de l'instruction du dossier	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
Projets en amorçage						
	> Mettre en place une restauration collective en circuits courts >Créer un bâtiment relais pour accueillir une activité d'insertion de transformation et de commercialisation de produits agricoles bio					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / AGRICULTURE / IAA
Élaborer et mettre en œuvre un projet territorial de santé et de silver économie : le développement d'une silver économie sur le territoire s'inscrit dans le cadre d'une démarche politique volontariste visant en premier lieu la création d'un centre thermal à Saint-Jean d'Angély. Ce projet phare du contrat repose sur une initiative privée qu'il conviendra d'encourager et de relier au plan thermal régional Nouvelle-Aquitaine.						
Projets structurants						
4	<u>Créer un centre thermal à Saint-Jean d'Angély</u>	entreprise privée	14 000 000 €	Maxi : 700 000 €	sous réserve de l'instruction du dossier	ECONOMIE
5	Création et extension de maisons de santé sur le territoire	Commune de Brizambourg, Commune de Matha, ...	NC	Maxi : 200 000 €/ projet		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SANTE
1.2. Structurer les filières des énergies renouvelables, de l'Économie Sociale et Solidaire, de l'Economie Créative et Collaborative						
Projets en amorçage						
	> Créer une société d'Economie Mixte dédiée aux projets énergétiques du territoire					ENERGIE CLIMAT
1.3. Favoriser l'accueil et l'accompagnement en Vals de Saintonge : initiatives entrepreneuriales, clientèles touristiques						
Accroître la notoriété du territoire et mettre en scène ses patrimoines pour accueillir de nouvelles clientèles touristiques : le territoire bénéficie peu des retombées économiques générées par l'économie touristique très développée du littoral Charentais-Maritime. Il dispose néanmoins d'atouts importants et d'aménités qui lui sont propres, notamment en matière de tourisme vert, et vise le développement d'une offre de loisirs et de découverte innovante, à structurer.						
Projets structurants						
6	Etude pour l'aménagement touristique des carrières souterraines de St-Savinien	Commune de Saint-Savinien	99 600 €	Taux maxi : 50% du coût de l'étude	Cofinancement régional pour les dépenses liées à la phase 2 (mise en tourisme)	TOURISME
7	Réaliser un Schéma stratégique d'accueil des activités économiques.* NB. L'étude stratégique sur la filière agro-bio constituera un volet de cette étude	Vals de Saintonge Communauté	à préciser	Maxi : 30 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ATTRACTIVITE

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
*en déclinaison du schéma, les opérations correspondantes (solutions immobilières, réhabilitation de friches en ZA ou extensions, équipements structurants, ...) pourront être examinées au cas par cas au titre du règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale et conformément aux dispositions prévues au SRDEII						
Projets en amorçage						
	> Développer l'offre de loisirs de pleine nature sur les axes structurants par l'installation de parcours kayak et l'aménagement des bords de la Boutonne (Saint-Julien de l'Escap, Tonnay Boutonne, Dampierre sur Boutonne, ...) > Restructurer la base de loisirs de Thors dans le cadre du pôle touristique Terre de vignoble > Créer un outil de découverte du château de Neuvicq en réalité augmentée > Structuration de l'offre touristique (Créer un wifi territorial sur l'ensemble de la destination, dans le cadre de l'Appel à Projets NOTT)					TOURISME
Axe 2 : Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge : renforcer les centralités urbaines pour un maillage et des services équilibrés et durables						
2.1 Revitaliser les bourgs centres du territoire, en lien avec les services de base et l'habitat, et mieux maîtriser les franges urbaines						
Revitaliser les bourgs-centres pôles du territoire en lien avec les services de base et l'habitat : afin de densifier l'action publique en faveur de la revitalisation des bourgs centres, la politique contractuelle régionale sera mobilisée au travers de l'opération collective de modernisation en cours sur le territoire. Les investissements, notamment communaux, visant à maintenir les derniers services de proximité en cas de carence de l'initiative privée pourront également être soutenus à ce titre.						
Projets structurants						
8	<u>Mener une Opération Collective de Modernisation (réhabilitation du marché couvert de Matha, investissements productifs, ...)</u>	Vals de Saintonge Communauté Commune de Matha	à préciser	Maxi : 100 000€ pour les Halles et marchés couverts	La participation régionale à l'action collective sera déterminée après adoption de la stratégie et du plan d'action	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ACTIONS COLLECTIVES
9	<u>Conduire une OPAH revitalisation</u>	Vals de Saintonge Communauté	110 000 €	Maxi : 90 000 €		URBANISME/LOGEMENT
Projets en amorçage						
	> Créer les outils de la maîtrise foncière des franges urbaines pour favoriser l'implantation d'activités agricoles, d'espaces de mobilité douce, ...					URBANISME / LOGEMENT
2.2 Développer et organiser les équipements, les services et le vivre ensemble en milieu rural						
Favoriser l'accès des habitants aux services et aux droits : territoire très rural de la Charente-Maritime, les Vals de Saintonge concentrent de réelles difficultés en matière de mobilité et d'accès aux droits. Les projets de plateforme mobilité et de garage solidaire, qui relèvent d'acteurs privés des secteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire, sont porteuses de solutions concrètes, et constituent des initiatives à accompagner dans le cadre des compétences et dispositifs régionaux.						
Projets structurants						
10	Création d'un garage solidaire, à Saint-Jean d'Angély	SOLID'AUTO	à préciser	Maxi : 50 000 €	Avis favorable au titre d'une aide à l'investissement, sous réserve du conventionnement de la structure par l'Etat (DIRECCTE)	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
Projets en amorçage						
	> Organiser une plateforme mobilité territoriale (service de réparation et vente de véhicules, guichet unique, ...) > Créer une Maison de Services au Public à Saint Jean d'Angély - en articulation avec les compétences régionales					VIE ASSOCIATIVE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2.3 Favoriser l'épanouissement et l'ouverture des habitants par la culture et le sport						
Projets structurants						
11	<u>Créer un complexe cinématographique en centre-ville de St-Jean d'Angély</u>	Vals de Saintonge Communauté	3 531 800 €	400 000 €		CULTURE
12	Soutien à l'action décentralisée de l'A4 et à la programmation au sein de l'Eden	Association A4	221 000 €	Maxi 2018 : 23 000 €		CULTURE
13	Festival et action culturelle jeunes et familles	Association La Motte des Fées	132 000 €	Maxi 2018 : 6 000 €		CULTURE
14	Revalorisation et restructuration du centre aquatique Atlantys à Saint-Jean d'Angély	Vals de Saintonge Communauté	400 000 €	Taux maxi : 30% des dépenses éligibles		SPORTS